Séance et date	Point subsidiaire	Autres documents	Invitations au titre de l'article 37	Invitations au titre de l'article 39 et autres invitations	Intervenants	Décision et vote (pour-contre- abstentions)
6698 22 décembre 2011	Rapport du Secrétaire général sur la MANUL (S/2011/727) Exposé du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye		Libye	Représentant spécial du Secrétaire général, Portugal	Tous les invités <sup>e</sup>	

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> En application d'une note du Président du Conseil de sécurité datée du 16 mars 2011(S/2011/141), à compter de cette date, les questions concernant la Jamahiriya arabe libyenne examinées par le Conseil de sécurité sous le point « Paix et sécurité en Afrique » ont été regroupées sous le point intitulé « La situation en Libye ».

### Amériques

### 17. La question concernant Haïti

#### Vue d'ensemble

Pendant la période considérée, le Conseil de sécurité a tenu 12 séances, dont 2 séances privées avec les pays fournisseurs de contingents<sup>330</sup>, sur la question concernant Haïti. À la suite du séisme du 12 janvier 2010, le Conseil s'est concentré sur l'assistance humanitaire immédiate, le relèvement, la sécurité et la coordination du travail des organismes de secours, et a fait part de son appui au processus politique. Le Conseil a tenu une séance de haut niveau le 6 avril 2011, après les élections présidentielles et législatives.

Le Conseil a prorogé à deux reprises le mandat de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH)<sup>331</sup>. Il a également augmenté les effectifs de la force à deux reprises en 2010<sup>332</sup>. Par ailleurs, l'appui électoral, la sécurité et le relèvement en Haïti ont été ajoutés au mandat de la MINUSTAH<sup>333</sup>. En 2011, le Conseil a autorisé le retrait des renforts temporaires de la Mission<sup>334</sup>.

Afghanistan, Algérie, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Bahreïn, Belgique, Bolivie (État plurinational de), Botswana, Brunei Darussalam, Bulgarie, Chypre, Comores, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Estonie, Finlande, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Hongrie, Islande, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Jordanie, Koweït, Liechtenstein, Malaisie, Maldives, Malte, Maroc, Mexique, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Niger, Norvège, Oman, Pakistan, Pays-Bas, Pologne, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Serbie, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Suède, Suisse, Tchad, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen et Zimbabwe.

<sup>&</sup>lt;sup>c</sup> Afrique du Sud, Allemagne, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Chine, Colombie, États-Unis, Fédération de Russie, France (Ministre des affaires étrangères), Inde, Liban, Nigéria, Portugal et Royaume-Uni.

Pour: Afrique du Sud, Bosnie-Herzégovine, Colombie, États-Unis, France, Gabon, Liban, Nigéria, Portugal, Royaume-Uni;
 Abstentions: Allemagne, Brésil, Chine, Fédération de Russie, Inde.

<sup>&</sup>lt;sup>e</sup> Le représentant du Portugal s'est exprimé en sa capacité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye.

f Afrique du Sud, Allemagne, Bosnie-Herzégovine, Chine, Colombie, Fédération de Russie, France, Liban, Portugal et Royaume-Uni.

<sup>330</sup> Voir S/PV.6380 et S/PV.6615.

<sup>&</sup>lt;sup>331</sup> Résolutions 1944 (2010) et 2012 (2011).

<sup>332</sup> Résolutions 1908 (2010) et 1927 (2010).

<sup>333</sup> Résolution 1927 (2010).

<sup>334</sup> Résolution 2012 (2011).

# 19 janvier au 4 juin 2010 : action consécutive au tremblement de terre du 12 janvier et augmentation des effectifs de police de la MINUSTAH

À la suite du séisme du 12 janvier 2010, dans la résolution 1908 (2010) du 19 janvier 2010, le Conseil a autorisé une augmentation des effectifs de la composante militaire et ceux de la composante de police de la Mission aux fins de l'appui aux efforts immédiats de relèvement, de reconstruction et de stabilisation<sup>335</sup>.

Le 19 février 2010, le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence a rendu compte au Conseil de son évaluation des besoins humanitaires à la suite de sa visite en Haïti et en République dominicaine. Il a expliqué que malgré une amélioration de la situation humanitaire, il ne se faisait aucune illusion concernant l'ampleur des défis qui attendaient encore dans les semaines et mois à venir. Il a fait savoir que le principe de la responsabilité sectorielle, que la communauté humanitaire internationale avait mis en place depuis le tsunami asiatique cinq ans auparavant, était en train de faire ses preuves en améliorant la coordination et l'efficacité de l'intervention<sup>336</sup>. Le Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix a fait savoir que depuis le séisme, la MINUSTAH s'était focalisée sur trois objectifs principaux: soutenir et faciliter les opérations de secours, assurer la sécurité et l'ordre public, et restaurer les capacités de la Mission. Il a noté en particulier que la situation en matière de sécurité en Haïti était stable, mais potentiellement fragile, car la détérioration des conditions de vie avait entraîné une augmentation de la criminalité. Il a estimé qu'il était importante d'améliorer tant la sécurité physique que la stabilité politique<sup>337</sup>. Le représentant d'Haïti a fait part de son inquiétude face à l'augmentation de la criminalité dans le pays et a souligné que la police nationale haïtienne travaillait avec la MINUSTAH pour appréhender responsables338.

Le 28 avril 2010, le représentant spécial du Secrétaire général pour Haïti et Chef de la MINUSTAH a observé que la crise humanitaire était loin d'être terminée, mais qu'Haïti avait enregistré des

progrès sensibles en matière d'aide aux plus vulnérables, notamment les personnes déplacées à Port-au-Prince se trouvant sur des sites à très haut risque d'inondations et de glissements de terrain. Il a rappelé les recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général339, qui préconisait que la MINSUTAH concentre ses efforts dans cinq domaines: encourager stabilité la politique; coordonner et faciliter les opérations de secours; maintenir un environnement sûr et stable, et renforcer les institutions policières et judiciaires; aider le Gouvernement à mettre en œuvre sa vision du renforcement des capacités de l'État et de la décentralisation; et aider Haïti à renforcer son capital humain en promouvant un programme social équilibré<sup>340</sup>. Le Premier Ministre d'Haïti a indiqué qu'un ajustement temporaire du mandat serait souhaitable afin que l'appui au Gouvernement puisse, à court terme, répondre de façon plus efficiente et directe à la situation postdésastre<sup>341</sup>. Le Secrétaire général adjoint de l'Organisation des États américains (OEA) a indiqué que le rôle de l'Organisation portait principalement sur trois domaines : la gouvernance, le renforcement et la modernisation des institutions publiques, et le renforcement des capacités<sup>342</sup>. Il a souligné, en outre, le rôle d'appui au processus électoral joué par l'Organisation. Le représentant de l'Union européenne, tout en saluant l'approche intégrée adoptée par la MINUSTAH, a observé qu'il fallait voir plus loin pour trouver le meilleur ajustement entre les priorités immédiates identifiées dans le rapport du Secrétaire général et celles à moyen et long terme prévues dans le Plan d'action pour le relèvement et le développement national343.

De manière générale, les membres ont souscrit aux recommandations du Secrétaire général s'agissant du rôle de la MINUSTAH. Plusieurs d'entre eux se sont explicitement prononcés pour une augmentation du contingent de police de la Mission<sup>344</sup>, tandis que d'autres ont plaidé pour un examen plus complet par le

<sup>&</sup>lt;sup>335</sup> Voir aussi S/PV.6261.

<sup>&</sup>lt;sup>336</sup> S/PV.6274, p. 2 à 4.

<sup>&</sup>lt;sup>337</sup> Ibid., p. 4 à 6.

<sup>338</sup> Ibid., p. 7 et 8.

<sup>&</sup>lt;sup>339</sup> S/2010/200.

<sup>&</sup>lt;sup>340</sup> S/PV.6303, p. 2 à 5.

<sup>&</sup>lt;sup>341</sup> Ibid., p. 6.

<sup>342</sup> Ibid., p. 25 à 27.

<sup>343</sup> Ibid., p. 27 et 28.

<sup>344</sup> Ibid., p. 7 (Brésil); p. 8 et 9 (Mexique); p. 10 et 11 (États-Unis); p. 19 et 20 (Nigéria); p. 20 et 21 (Autriche); p. 22 (Turquie); p. 23 (Ouganda); p. 24 (Japon); p. 30-31 (Canada); p. 31-32 (Colombie); et p. 37-38 (Norvège).

Conseil avant d'autoriser une augmentation des effectifs<sup>345</sup>. Le représentant de la Fédération de Russie a fait part de sa préoccupation quant à l'implication de la MINUSTAH dans des questions sociales, comme recommandé dans le rapport du Secrétaire général. Selon lui, la Mission n'avait pas forcément les connaissances et l'expérience nécessaires dans ce domaine qui était du ressort d'autres institutions spécialisées<sup>346</sup>.

Le 4 juin 2010, le Conseil a adopté la résolution 1927 (2010) dans laquelle il a décidé d'autoriser le déploiement de 680 policiers supplémentaires, qui seraient appelés à constituer une capacité de renfort temporaire aux objectifs clairement définis et s'attacheraient en particulier à développer les moyens d'action de la Police nationale d'Haïti. Il a également reconnu que la Mission devait aider le Gouvernement haïtien à offrir une protection adéquate à la population, et a prié la Mission de continuer à soutenir les activités d'aide humanitaire et de relèvement.

## 13 septembre 2010 au 14 octobre 2011 : prolongation du mandat et diminution des effectifs de la MINUSTAH

Le 13 septembre 2010, le Représentant spécial du Secrétaire général pour Haïti a fait savoir que des progrès avaient été réalisés dans le processus de paix, la consolidation des avancées en matière de sécurité obtenues ces dernières années, et l'appui aux activités d'aide humanitaire et de relèvement. Tout en se félicitant de la décision d'Haïti d'organiser des élections législatives et présidentielles le 28 novembre 2010, il a souligné que l'État haïtien était confronté à des défis à court et à long terme tels que l'organisation des élections, le maintien de l'ordre dans les camps, la reconstruction et la relocalisation des déplacés<sup>347</sup>. Le représentant d'Haïti a demandé aux pays donateurs d'honorer leurs promesses de façon à ce qu'il n'y ait pas de ralentissement de ce travail de reconstruction du pays et de façon à ce que le pays se prémunisse contre toute velléité de violences qui pourraient être nourries par la non-satisfaction des aspirations légitimes de la population en attente d'un mieux-être<sup>348</sup>.

La plupart des intervenants ont estimé que la tenue d'élections libres, régulières et pacifiques était indispensable pour instaurer une stabilité à long terme en Haïti, et ont mis en exergue le rôle essentiel de la MINUSTAH pour fournir un appui logistique, technique et sur le plan de la sécurité au processus électoral. Bon nombre d'entre eux ont également fait part de leurs préoccupations concernant la situation des groupes vulnérables, en particulier les femmes, les enfants et les victimes de violence sexuelle et sexiste dans les camps de déplacés. Plusieurs ont insisté sur les questions de sécurité liées au crime organisé, comme la violence des gangs et la circulation de drogues et d'armes dans le pays, qui appelaient un renforcement des institutions chargées d'assurer la sécurité et de faire respecter l'état de droit, en particulier la Police nationale d'Haïti<sup>349</sup>. S'agissant du relèvement et de la reconstruction, plusieurs participants ont souligné l'importance d'honorer les promesses qui avaient été faites et d'assurer la coordination entre les donateurs et l'ensemble des acteurs sur le terrain<sup>350</sup>. Le représentant du Royaume-Uni a souligné que bien que le Conseil de sécurité ait modifié les effectifs de la Mission en y ajoutant des compagnies du génie, la Mission devrait avoir pour principal objectif l'instauration et le maintien d'un environnement pacifique et sûr et non s'engager sur le long terme à faire un travail de reconstruction<sup>351</sup>. S'agissant du retrait des renforts octroyés à la Mission, plusieurs orateurs ont estimé que le niveau d'effectifs actuel devait être maintenu et que les conditions de sécurité sur le terrain, la tenue des élections et le transfert de pouvoir pacifique devraient constituer la base de toute discussion sur le retrait des renforts<sup>352</sup>.

Le 14 octobre 2010, le Conseil a adopté la résolution 1944 (2010), dans laquelle il a prorogé le mandat de la MINUSTAH jusqu'au 15 octobre 2011, tout en maintenant son niveau d'effectifs. Dans la résolution, le Conseil a notamment demandé au Gouvernement haïtien et à toutes les autres parties

<sup>&</sup>lt;sup>345</sup> Ibid., p. 13 (Chine); et p. 15 (Fédération de Russie).

<sup>&</sup>lt;sup>346</sup> Ibid., p. 15.

<sup>&</sup>lt;sup>347</sup> S/PV.6382, p. 2 à 5.

<sup>348</sup> Ibid., p. 6.

<sup>349</sup> Ibid., p. 6 et 7 (États-Unis); p. 7 à 9 (Brésil); p. 12 et 13 (Nigéria); p. 14 et 15 (Japon); p. 17 (Liban); p. 18 et 19 (Ouganda); et p. 20 et 21 (Turquie).

<sup>350</sup> Ibid., p. 7 à 9 (Brésil); p. 9 et 10 (France); p. 10 (Gabon);
p. 17 (Liban); p. 20 et 21 (Turquie); et p. 21 et 22 (Uruguay, au nom du Groupe des Amis d'Haïti).

<sup>351</sup> Ibid., p. 19.

<sup>352</sup> Ibid., p. 7 (États-Unis); p. 11 (Mexique); p. 14 (Fédération de Russie); p. 21 et 22 (Uruguay, au nom du Groupe des amis d'Haïti); p. 27 et 28 (Canada); p. 28 (Colombie); et p. 31 (Argentine).

haïtiennes concernées d'assurer la tenue d'élections présidentielles et législatives crédibles et légitimes le 28 novembre 2010.

Le 16 septembre 2011, le Représentant spécial du Secrétaire général a expliqué que les élections présidentielles s'étaient déroulées avec succès, et que bien que le processus politique se heurte encore à des difficultés, une réduction et une reconfiguration de la Mission pouvaient maintenant être envisagées. Tout en souscrivant aux recommandations du Secrétaire général concernant une réduction des effectifs autorisés de la Mission de 1 600 officiers et soldats et de 1 150 policiers des Nations Unies, il a fait remarquer qu'une nouvelle détérioration de la situation de sécurité était possible si les activités de la MINUSTAH dans le domaine de la reconstruction et du développement étaient réduites. Il a exhorté les membres du Conseil et communauté internationale à favoriser investissements et les activités de développement et à mettre à disposition de l'équipe de pays des Nations Unies les ressources nécessaires pour lui permettre de contribuer à cet effort<sup>353</sup>.

La plupart des intervenants ont accueilli favorablement le renouvellement du mandat de la MINUSTAH et le principe d'une réduction progressive de ses effectifs, à condition qu'une telle réduction ne mette pas en danger les capacités de la Mission à s'acquitter de son mandat ou la stabilité et la sécurité du pays. Plusieurs d'entre eux ont mentionné les allégations d'exploitation et de sévices sexuels commis par du personnel des Nations Unies et ont pris note de l'engagement pris publiquement par l'Uruguay de procéder à une enquête minutieuse en coopération avec l'Organisation des Nations Unies<sup>354</sup>.

Le 14 octobre 2011, le Conseil a adopté la résolution 2012 (2011) dans laquelle il a prorogé le mandat de la MINUSTAH jusqu'au 15 octobre 2012, décidé que l'effectif de la Mission pourrait s'établir à 7 340 soldats de tous rangs et que la composante policière de la Mission pourrait atteindre 3 241 membres, et a affirmé qu'à l'avenir tout aménagement de la configuration de la force devrait reposer sur la situation générale en matière de sécurité sur le terrain. Le Conseil a également prié la MINUSTAH, entre

autres, de continuer à appuyer les efforts déployés par le gouvernement haïtien pour renforcer les capacités institutionnelles en vue d'assurer la sécurité et de garantir l'état de droit à tous les niveaux.

## 20 janvier 2011 : exposé du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix

Le 20 janvier 2011, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix a informé le Conseil des principaux faits politiques survenus depuis le premier tour des élections présidentielles en Haïti, en novembre 2010. Il a expliqué que depuis l'annonce des résultats préliminaires du premier tour des élections par le Conseil électoral provisoire, le 7 décembre, le pays était paralysé par l'incertitude politique; la Mission d'observation électorale conjointe de l'OEA et de la Communauté des Caraïbes mettait tout en œuvre pour mettre fin à la crise<sup>355</sup>. La Secrétaire général adjointe aux affaires humanitaires et Coordonnatrice des secours d'urgence a fait rapport des progrès accomplis au cours de l'année écoulée pour répondre aux besoins humanitaires engendrés par le séisme. Elle a mis en exergue les efforts déployés pour lutter contre l'épidémie de choléra, insistant sur l'importance de la stabilité et de la liberté de mouvement pour les travailleurs et le matériel humanitaires et pour pouvoir intensifier les efforts en réponse à l'appel humanitaire de 2011356. Le représentant d'Haïti a demandé à tous les pays donateurs d'honorer leurs promesses de dons et a prié le groupe enquêtant sur l'origine de l'épidémie de choléra de faire connaître ses conclusions aussi vite que possible afin de mettre fin aux spéculations<sup>357</sup>.

Au cours des débats qui ont suivi, les membres du Conseil ont insisté sur l'importance d'un processus électoral transparent et crédible, indispensable pour débloquer la paralysie politique. Les membres du Conseil ont également reconnu qu'il importait de maintenir l'assistance humanitaire en s'attachant particulièrement à atténuer les conséquences de l'épidémie de choléra. Plusieurs intervenants ont demandé aux donateurs de coordonner leurs activités et d'honorer leurs promesses, soulignant l'importance de la prise en charge par le pays du processus de relèvement et de reconstruction ainsi que la nécessité de renforcer les institutions et les capacités de l'État<sup>358</sup>. Ils ont

<sup>&</sup>lt;sup>353</sup> S/PV.6618, p. 2 à 7.

<sup>354</sup> Ibid., p. 10 et 11 (Afrique du Sud); p. 16 et 17 (États-Unis); p. 31 à 33 (Uruguay, au nom du Groupe des amis d'Haïti); et p. 33 et 34 (Union européenne).

<sup>&</sup>lt;sup>355</sup> S/PV.6471, p. 2 et 3.

<sup>356</sup> Ibid., p. 4.

<sup>357</sup> Ibid., p. 5 et 6.

<sup>358</sup> Ibid., p. 7 (États-Unis); p. 12 (Liban); p. 16 (Afrique du

également fait part de leurs préoccupations s'agissant de la situation en matière de sécurité, soulignant l'importance de protéger les segments vulnérables de la population.

## 6 avril 2011 : réunion de haut niveau concernant Haïti

Le 6 avril 2011, le Conseil a tenu une réunion de haut niveau à la suite du second tour des élections présidentielles et législatives, en mars 2011. Le Secrétaire général a informé le Conseil des faits nouveaux et des difficultés concernant les élections, l'instauration de la stabilité politique, l'assistance au système judiciaire, la sécurité, le relèvement et la reconstruction, et la lutte contre l'épidémie de choléra<sup>359</sup>. L'Envoyé spécial des Nations Unies pour Haïti a fait rapport des accomplissements de la Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti et des défis auxquels elle était confrontée, ainsi que d'une série de partenariats visant au relèvement et à la reconstruction du pays. Il a présenté plusieurs recommandations dans des domaines tels que le renforcement des capacités nationales, le décaissement de fonds et les dépenses, et la participation des organisations non gouvernementales<sup>360</sup>. Le Président d'Haïti a engagé les futurs dirigeants exécutifs et législatifs d'Haïti à gouverner dans un esprit de paix, d'ouverture, de dialogue et de respect de la liberté d'expression et d'association. Il a demandé instamment aux donateurs d'accélérer les paiements, tout en soulignant que le trafic de stupéfiants, source d'instabilité politique dans son pays, devait être traité au niveau international<sup>361</sup>. Le Secrétaire général de l'Organisation des États américains a observé que les difficultés postélectorales avaient divisé les pouvoirs législatif et exécutif du pays, et a souligné l'importance de poursuivre le dialogue politique entre les différents acteurs concernés. Il a également noté un apparent changement dans la stratégie des donateurs, qui se dirigeaient davantage vers une approche bilatérale de la planification et de l'utilisation des ressources que vers une coordination multilatérale. Il a demandé instamment aux donateurs de la communauté internationale d'honorer leurs promesses de contribution au Fonds

pour le relèvement d'Haïti et d'harmoniser leurs activités bilatérales<sup>362</sup>. Le Président de la Banque interaméricaine de développement (BID) a souligné son rôle dans l'élaboration de programmes éducatifs, l'aide à la construction d'infrastructures et le développement du secteur privé<sup>363</sup>. Le Représentant spécial de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) pour Haïti a estimé qu'une capacité institutionnelle solide et adaptable était une condition sine qua non du développement durable, de la bonne gouvernance et de la sécurité. Il a souligné l'importance de la coordination pour répondre aux besoins urgents de la population<sup>364</sup>. Le représentant de l'Union européenne a exhorté les autorités nationales et les acteurs politiques à redoubler d'efforts pour instaurer la stabilité politique. Il a également insisté sur la question de la sécurité et fait part de son soutien à la MINUSTAH et au travail de la Police nationale d'Haïti pour faire respecter l'état de droit. Il a en outre promis une aide européenne au développement et a appelé à la coordination de l'aide internationale, tout en soulignant l'importance de la prise en main des efforts de reconstruction par le pays<sup>365</sup>.

Les débats ont porté essentiellement sur la manière dont la communauté internationale pouvait contribuer plus efficacement à la reconstruction, à la sécurité et au développement du pays. Les intervenants ont exhorté les acteurs politiques en Haïti à intensifier leurs efforts afin que le processus électoral puisse rapidement connaître une conclusion heureuse. Bon nombre d'entre eux ont insisté sur l'importance de la prise en charge par le pays des efforts de reconstruction et de développement, grâce au renforcement des capacités et des institutions haïtiennes. Plusieurs ont mis en exergue la nécessité de s'attaquer au problème de la sécurité, et en particulier d'assurer la protection des groupes vulnérables, et ont fait part de leur soutien sans faille au travail de la MINUSTAH et de la Police nationale d'Haïti pour faire respecter la loi et l'ordre.

À l'issue de la séance, le Conseil a adopté une déclaration présidentielle dans laquelle il a, entre autres, souligné combien il importait que ce processus soit mené à bien d'une manière pacifique, crédible et légitime. Il a en outre souligné que la sécurité et le développement étaient étroitement liés et interdépendants, et qu'Haïti ne connaîtrait pas de

Sud); p. 18 et 19 (Nigéria); et p. 20 (Bosnie-Herzégovine).

<sup>359</sup> S/PV.6510, p. 5 et 6.

<sup>&</sup>lt;sup>360</sup> Ibid., p. 6 à 10.

<sup>361</sup> Ibid., p. 10 à 12.

<sup>&</sup>lt;sup>362</sup> S/PV.6510 (Resumption 1), p. 6 à 8.

<sup>363</sup> Ibid., p. 10.

<sup>364</sup> Ibid., p. 10 à 12.

<sup>365</sup> Ibid., p. 16 à 18.

stabilité véritable ni de développement durable tant qu'il n'aurait pas consolidé ses institutions démocratiques. Le Conseil a exprimé sa préoccupation devant la situation des groupes vulnérables. Le Conseil a également demandé à tous les donateurs d'honorer sans tarder tous leurs engagements financiers et a engagé les donateurs et les organisations non gouvernementales et internationales qui soutenaient les activités de reconstruction à continuer d'apporter leur aide par l'intermédiaire de la Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti<sup>366</sup>.

<sup>366</sup> S/PRST/2011/7.

### Séances : la question concernant Haïti

Séance et date	Point subsidiaire	Autres documents	Invitations au titre de l'article 37	Invitations au titre de l'article 39 et autres invitations	Intervenants	Décision et vote (pour-contre- abstentions)
6261 19 janvier 2010		Projet de résolution déposé par tous les membres du Conseil et l'Argentine, le Canada, le Chili, le Guatemala, le Pérou, l'Uruguay (S/2010/29)	Argentine, Canada, Chili, Guatemala, Haïti, Pérou, Uruguay			Résolution 1908 (2010) 15-0-0
		Lettre du Mexique datée du 18 janvier 2010 concernant la situation en Haïti après le tremblement de terre (\$/2010/27)				
6274 19 février 2010			Haïti	Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix	Tous les invités	
6303 28 avril 2010	Rapport du Secrétaire général sur la MINUSTAH (S/2010/200)		10 États Membres <sup>a</sup>	Représentant spécial du Secrétaire général pour Haïti et Chef de la MINUSTAH, Sous-Secrétaire général de l'Organisation des	Tous les membres du Conseil et tous les invités <sup>b</sup>	

Séance et date	Point subsidiaire	Autres documents	Invitations au titre de l'article 37	Invitations au titre de l'article 39 et autres invitations	Intervenants	Décision et vote (pour-contre- abstentions)
				États américains, Chef par intérim de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies		
6330 4 juin 2010		Projet de résolution déposé par 13 États Membres <sup>c</sup> (S/2010/277)	Argentine, Canada, Chili, Espagne, Guatemala, Haïti, Pérou, Uruguay		Haïti	Résolution 1927 (2010) 15-0-0
6382 13 septembre 2010	Rapport du Secrétaire général sur la MINUSTAH (S/2010/446)		8 États Membres <sup>d</sup>	Représentant spécial du Secrétaire général, Chef par intérim de la délégation de l'Union européenne	Tous les membres du Conseil et tous les invités <sup>e</sup>	
6399 14 octobre 2010	Rapport du Secrétaire général sur la MINUSTAH (S/2010/446)	Projet de résolution déposé par 13 États Membres <sup>f</sup> (S/2010/519)	Argentine, Canada, Chili, Équateur, Espagne, Guatemala, Haïti, Pérou, Uruguay		Haĭti	Résolution 1944 (2010) 15-0-0
6471 20 janvier 2011			Haĭti	Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires et Coordonnatrice des secours d'urgence	Tous les membres du Conseil et tous les invités	
6510 6 avril 2011	Haïti: Un engagement renouvelé de la communauté internationale Lettre datée du 31 mars 2011, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la		20 États Membres <sup>g</sup>	Envoyé spécial des Nations Unies pour Haïti, Secrétaire général de l'Organisation des États américains, Président de la Banque interaméricaine de développement, Représentant spécial de la Communauté des Caraïbes pour	Secrétaire général, tous les membres du Conseil, tous les invités	S/PRST/2011/7

Séance et date	Point subsidiaire	Autres documents	Invitations au titre de l'article 37	Invitations au titre de l'article 39 et autres invitations	Intervenants	Décision et vote (pour-contre- abstentions)
	Colombie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2011/218)			Haïti, Chef par intérim de la délégation de l'Union européenne		
	Rapport du Secrétaire général sur la MINUSTAH (S/2011/183)					
6618 16 septembre 2011	Rapport du Secrétaire général sur la MINUSTAH (S/2011/540)		Argentine, Canada, Chili, Espagne, Guatemala, Haïti, Uruguay	Représentant spécial du Secrétaire général, Observateur permanent de l'Union africaine, Chef de la délégation de l'Union européenne	Tous les membres du Conseil et tous les invités	
6631 14 octobre 2011	Rapport du Secrétaire général sur la MINUSTAH (S/2011/540)	Projet de résolution déposé par 11 États Membres <sup>h</sup> (S/2011/637)	Argentine, Canada, Espagne, Guatemala, Haïti, Pérou, Uruguay			Résolution 2012 (2011) 15-0-0

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> Argentine, Canada, Colombie, Espagne, Guatemala, Haïti (Premier Ministre), Norvège, Pérou, République dominicaine et Uruguay.

<sup>&</sup>lt;sup>b</sup> Le représentant de l'Uruguay s'est exprimé au nom du Groupe des amis d'Haïti (qui comprend l'Argentine, le Brésil, le Canada, le Chili, les États-Unis, la France, le Mexique, le Pérou et l'Uruguay).

<sup>&</sup>lt;sup>c</sup> Argentine, Autriche, Brésil, Canada, Chili, Espagne, États-Unis, France, Guatemala, Japon, Mexique, Pérou et Uruguay.

<sup>&</sup>lt;sup>d</sup> Argentine, Canada, Chili, Colombie, Haïti, Norvège, Pérou et Uruguay.

<sup>&</sup>lt;sup>e</sup> Le représentant de l'Uruguay s'est exprimé au nom du Groupe des amis d'Haïti (qui comprend l'Argentine, le Brésil, le Canada, le Chili, les États-Unis, la France, le Mexique, le Pérou et l'Uruguay).

<sup>&</sup>lt;sup>c</sup> Argentine, Brésil, Canada, Chili, Équateur, Espagne, États-Unis, France, Guatemala, Japon, Mexique, Pérou et Uruguay.

g Argentine, Australie, Bahamas, Canada, Chili, Cuba, Espagne, Guatemala, Haïti (Président), Honduras, Israël, Japon, Mexique, Nicaragua, Norvège, Pérou, République de Corée, République dominicaine, Uruguay et Venezuela (République bolivarienne du).

<sup>&</sup>lt;sup>h</sup> Argentine, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Espagne, États-Unis, France, Guatemala, Pérou et Uruguay.